



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 2 JUILLET 2024 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2024

Mode de Gestion :

- 2) Choix du futur mode de gestion du service d'eau potable
 - Présentation du rapport sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à la Délégation de Service Public (rapport joint à la présente convocation)

Audit de collectivités :

- 3) Réalisation d'un audit des installations du SIVOM Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin, Villesavoie

Marchés Publics :

- 4) Construction d'une usine de traitement des pesticides et réhabilitation de la station de traitement existante à Fère en Tardenois
- 5) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 6) Questions diverses.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 20 juin 2024
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USES A du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USES A par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USES A au suppléant désigné.